AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1973
FR0011289040-FS0929

5 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SQLI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 septembre 2016, la société Otus Capital Management Limited[1] (27 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 septembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 234 082 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 6,21% du capital et 5,27% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

[1]Otus Capital Management Limited (*Private Limited Company)*, agit comme « *general partner* » de Otus Capital Management L.P. (*Limited Partnership*) qui agit en qualité de « *discretionary investment manager »* pour le compte de fonds.

[2] Sur la base d'un capital composé de 3 772 280 actions représentant 4 445 420 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.